

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Biocell

EU3225

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 27-janv.-2016

Date de révision :
03-sept.-2024

Numéro de révision: 1.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Biocell
UFI: UAM0-00UA-M009-P5Y9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solution pour lavettes pré-imbibées, Agent nettoyant
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848
Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
Luxembourg: par+ 352 8002 5500
Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2. (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Éthanol 64-17-5	200-578-6	2 - 5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye irr. 2 (H319)	-	-	-	01-2119457610-43
Isopropanol 67-63-0	200-661-7	1 - 2	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119457558-25
Lactate de sodium 72-17-3	200-772-0	1 - 2	Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	01-2119969948-09
Alcool éthoxylé 157627-86-6	500-337-8	1 - 2	Eye Dam 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aq chr. 3 (H412)	-	-	-	polymer

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Éthanol 64-17-5	7060 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	124.7 mg/L (Rat)
Isopropanol 67-63-0	5840 mg/kg (Rat)	13900 mg/kg (Rabbit)	25 mg/L (Rat) 4 h
Lactate de sodium	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 7.94 mg/L (Rat) 4h

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
72-17-3			
Alcool éthoxylé 157627-86-6	300 - 2000 mg/kg (rat)	-	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Protection pour les secouristes	Éliminer les sources d'ignition.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse, poudre sèche
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Procédures classiques de lutte contre les feux chimiques. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Mettre les récipients à la terre et les relier par des liaisons équipotentielle lors de tout transfert de matière.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Propane-1,2-diol 57-55-6					TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	1000 ppm (1970 mg/m ³)	TWA: 1000 mg/m ³	GVI: 1000ppm GVI: 1900 mg/m ³
Isopropanol 67-63-0		STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	200 ppm (500 mg/m ³) kort: 400 ppm (1000 mg/m ³)	STEL: 1225.0 mg/m ³ TWA: 980.0 mg/m ³	GVI: 400ppm (999 mg/m ³) KGI: 500ppm (1250 mg/m ³)
Glycérine 56-81-5			10 mg/m ³ (nevel)		GVI: 10 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1300 ppm HTP kattoarvo: 2500 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m ³ Skin
Isopropanol 67-63-0	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³	VLE: 980 mg/m ³ VLE: 400 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Peak: 400 ppm Peak: 1000 mg/m ³
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Peak: 400 mg/m ³

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Propane-1,2-diol 57-55-6		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 470 mg/m ³ STEL: 1410 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 450 ppm		AER (8 stunden): 7 mg/m ³	TWA: 7 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	ÁK-érték: 1900 mg/m ³ (1000 ppm) CK-érték: 3800 mg/m ³ (2000 ppm)	STEL: 1000 ppm		AER: 1000 mg/m ³ (8 st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtības	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³
Isopropanol 67-63-0	ÁK-érték: 500 mg/m ³ CK-érték: 2000 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Skin		AER: 350 mg/m ³ (8 st.) AER: 600 mg/m ³ (Īslaicīgi) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtības	TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Propane-1,2-diol 57-55-6		TWA: 25 ppm TWA: 79 mg/m ³	TWA: 100 mg/m ³	NDS: 100 mg/m ³	
Éthanol 64-17-5	Skin STEL: 1900 mg/m ³ (15 min) TWA: 260 mg/m ³ (8h)	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³
Isopropanol 67-63-0		TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³	NDSCh: 1200 mg/m ³ NDS: 900 mg/m ³	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³
Glycérine 56-81-5	10 mg/m ³ (TGG - 8u)		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Propane-1,2-diol 57-55-6			TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³		
Éthanol 64-17-5	LLV: 500 ppm LLV: 1000 mg/m ³ STV: 1000 ppm STV: 1900 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³		
Isopropanol 67-63-0	LLV: 150 ppm LLV: 350 mg/m ³ STV: 250 ppm STV: 600 mg/m ³	MAK: 200 ppm 500 mg/m ³ KZGW: 400 ppm 1000 mg/m ³	STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm TWA: 999 mg/m ³		
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m ³ KZGW: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues.
Gants de protection
Utiliser un respirateur à air comprimé. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect

Liquide
Transparent, Incolore, Jaune clair

Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Point/intervalle de fusion****Point/intervalle d'ébullition****Limite supérieure d'inflammabilité:****Limite supérieure d'explosivité****Limite inférieure d'inflammabilité****Limite inférieure d'explosivité****Point d'éclair****Température d'auto-inflammabilité****Température de décomposition****pH****Viscosité cinématique****Hydrosolubilité****Solubilité dans d'autres solvants****Coefficient de partage : n-octanol/eau****Pression de vapeur****Densité relative****Densité de vapeur****Caractéristiques des particules**Valeurs

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

4.7 - 5.5

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Sans objet

9.2. Autres informations**Viscosité**

Aucune donnée disponible

Densité de liquide

1.005 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Échauffement à l'air.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol	7060 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	124.7 mg/L (Rat)
Isopropanol	5840 mg/kg (Rat)	13090 mg/kg (Rabbit)	25 mg/L (Rat) 4 h
Lactate de sodium	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 7.94 mg/L (Rat) 4h
Alcool éthyloxyé	300 - 2000 mg/kg (Rat)	-	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Éthanol	EC 50 >100 mg/l (Chlorella pyrenoidosa)	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Isopropanol	1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	EC50 = 35390 mg/L 5 min	EC50 >100 mg/l: 48 h Daphnia magna
Alcool éthyloxyé	EC50 (72 h) > 1 - < 10 mg/l (growth) Scenedesmus	LC50 < 1 mg/l	EC10 > 1.000 mg/l, activated sludge	EC50 < 0.11 mg/l

	subspicatus		
--	-------------	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

CAS 157627-86-6 : Facilement biodégradable

Éthanol > 70% (OECD 301D)

Isopropanol Degree of elimination: >=90% OECD 301E

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol	-0.35
Isopropanol	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
-------------	----------------

14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface non ioniques < 5%
Agents conservateurs (Bronopol)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Reg. 649/2012/CE (PIC)
Dir. 2008/98/EC (on waste)
Dir. 98/24/CE

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Flam. Liq.: Flammable liquid
Acute tox : Acute toxicity
Skin Irrit. : Skin irritation
Eye Dam. : Eye Damage
Eye Irrit. : Eye irritation
STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure
Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 27-janv.-2016

Date de révision : 03-sept.-2024

Numéro de révision: 1.5

Remarque sur la révision:
Motif de la révision Section de mise à jour : 8 (OEL)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité